

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT QUATRE**

**Le 17 octobre 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 10 octobre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41      Nombre de présents : 33      Nombre de votants : 40

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. DESBENOIT Bernard, M. LAMARQUE Michel, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie à M. GROSDENIS Henri, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, M. LAMARQUE Michel à M. JARSAILLON Philippe, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. CHIGNIER Bernard (Belleroche).

**N°2024/N°152**

## **OBJET : PARTENARIAT RONALPIA 2025**

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires que Charlieu Belmont Communauté apporte un soutien à plusieurs structures liées à la création d'entreprises.

En effet, la Communauté de Communes :

- Met à disposition un local à la Maison des Services à Charlieu chaque vendredi après-midi à l'Association ADIE, association qui accompagne les créateurs d'entreprises ou les chefs d'entreprises dans leur développement. L'association accorde des prêts jusqu'à 10 000 €, il n'est pas obligatoire d'avoir un emprunt bancaire. Le montant moyen accordé est de 4 000 € ; ce sont des petits projets accompagnés. Ils peuvent financer des investissements matériels et immatériels. Le public le plus touché par ce dispositif est un public éloigné de l'emploi et qui ne peut pas bénéficier d'emprunt bancaire (exemple personnes bénéficiaires du RSA)
- Participe financièrement au Réseau Initiative Loire à hauteur de 6 500 € par an pour le fonctionnement et à hauteur de 6 500 € par an pour le fonds de prêt d'honneur. Initiative Loire apporte un prêt à taux zéro, sans frais, sans intérêt ni garantie aux créateurs, repreneurs et entreprises réalisant un 1er développement avec pour pré requis que le bénéficiaire ait un prêt bancaire complémentaire. A la différence de l'ADIE, les porteurs de projets doivent obligatoirement avoir un crédit bancaire. Le prêt d'honneur vient en complément. Les porteurs de projets touchés sont donc différents, ils ont pour la plupart des investissements plus importants et ils créent un emploi ou deux emplois. Également, un accompagnement est proposé pour les créateurs ayant besoin avec des parrains pour les guider post création.
- Participe financièrement au Réseau Entreprendre Loire à hauteur de 1 800 € par an pour le fonctionnement et à hauteur de 1 800 € par an pour le prêt d'honneur. C'est une association de chefs d'entreprises ligériens qui contribue à faire réussir les créateurs et repreneurs d'entreprise,

par des chefs d'entreprises expérimentés. En 2023, 16 entreprises ont été lauréates. Avec l'aide de 253 membres, entrepreneurs engagés et bénévoles, le Réseau Entreprendre accompagne les créateurs / les repreneurs avec 3-5 emplois minimum.

- Participe financièrement à l'action d'Etamine dans le cadre de son programme test agricole. La Communauté de Communes verse une aide forfaitaire de 6 000 € par an pour que l'association puisse proposer à des porteurs de projets de tester leurs projets agricoles.

Pour des porteurs de projets avec des projets à impact social et / ou environnemental, Ronalpia peut les aider à structurer, à passer d'une idée à un projet viable. Depuis 2021, la Communauté de Communes est partenaire de Ronalpia.

Pour 2025, Ronalpia a pour ambition de développer son action dans le Nord du département. Ce développement consiste à proposer différents accompagnements : de l'incubation, au développement, à l'essai mais également de créer des temps de valorisation des projets.

La convention liant Ronalpia et les 4 EPCI du roannais (hors Roannais Agglomération) arrive à échéance au 31 décembre 2024. La structure Ronalpia propose un nouveau conventionnement pluriannuel avec une logique de pot commun. Les élus du Bureau Communautaire proposent le positionnement suivant :

- Si un projet est accompagné sur le territoire de Charlieu Belmont, un montant de 3 000 € sera alloué à cette action, et sera versé à l'association Ronalpia,
- Si aucun projet est accompagné sur le territoire de Charlieu Belmont, une aide forfaitaire de 1 300 € sera versé à l'association Ronalpia.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- valide le versement d'une subvention de 1 300 € à Ronalpia pour l'animation menée en 2025 en l'absence de projet accompagné sur le territoire, porter ce versement à 3 000 € si Ronalpia accompagne un nouveau projet issue territoire intercommunal en 2025,
- autorise M. le Président à signer la convention avec l'association Ronalpia pour l'année 2025.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Belleruche  
M. Bernard CHIGNIER



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241017-2024-152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024  
Publication : 22/10/2024